



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

C.C.A.S

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
12	8	11

QUESTION N°		
A /021/2022		
OBJET		
<p>DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD</p> <p>D.A.J.A.D.</p> <p>Année 2023</p> <p>-</p> <p>« Maison en Partage BELLEGARDE »</p>		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
11	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
19 septembre 2022		
DEPOT EN PREFECTURE		
28 septembre 2022		
PIECE JOINTE		
PUBLIE LE		
29 septembre 2022		

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 030-263001992-20220926-A_021_2022-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du Mardi 27 septembre 2022

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (8) : Mmes et Mrs, MARTINEZ Juan, GARCIA Elisabeth, EL AIMER Nadia, KAIL Muriel, DURAND Martial, CHABALIER Odette, RIGAL Olivier, GRANIER Janine

Étaient absents (4) : Mmes et Mr LEONARD Michèle, CANET Marinette, FLORENT Judith, HERITIER Adrien

Procurations (3) : de Mme LEONARD Michèle à M DURAND Martial, FLORENT Judith à M RIGAL Olivier, de Mme CANET Marinette à Mme EL AIMER Nadia

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance M RIGAL Olivier

Monsieur le Président, propose de demander le renouvellement de la subvention pour la Maison en partage pour l'année 2023 dont le budget prévisionnel est estimé 33 855.00 €.

La demande de subvention 2023 auprès du Conseil Départemental du Gard d'un montant de 15 000€ est basée uniquement sur le contrat de prestations de services d'un montant de 33 855.00 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S,

DÉCIDE

- ☑ **D'APPROUVER** la demande de renouvellement pour la Maison en Partage pour l'année 2023,
- ☑ **DE SOLLICITER** la subvention de 15 000.00 € auprès du Conseil Départemental du Gard pour le fonctionnement de la Maison en Partage,
- ☑ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer la demande de subvention pour l'année 2023 et à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 27 septembre 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ


